

ENGAGEMENT

À : Autorité des marchés financiers (à titre d'autorité principale)
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Île-du-Prince-Édouard
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Nouveau-Brunswick
Office of the Superintendent of Securities, Service Newfoundland and Labrador
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission

(ci-après désignées les « **Autorités réglementaires** »)

Je, soussigné, Éric Desaulniers, président et chef de la direction de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « **Société** »), m'engage, pour et au nom de la Société et non en mon nom personnel, auprès des Autorités réglementaires, à ce qu'un exemplaire de toute convention, contrat ou contrat important, tel que décrit à l'article 4.2 a) x) du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, qui sera signé avant ou lors de la conclusion du placement, le cas échéant, soit déposé promptement et au plus tard dans un délai de sept jours après sa signature.

Et j'ai signé à Québec en date du 5 décembre 2025.

[Signature à la page suivante]

NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.

Par : (s) *Éric Desaulniers*
Éric Desaulniers
Président et chef de la direction